



Contrat reservation sans depôt de garantie

Par **Sara77**, le **08/03/2016** à **18:44**

Bonjour à tous,

Je me permets de solliciter la communauté pour vous exposer mon cas.

J'ai signé un contrat de reservation par le biais d'un conseil suite a un RDV à domicile.

A la signature, aucun contrat de dépôt de garantie ne m'a été demandé, ni après d'ailleurs.

Nous avons mentionné le montant et le TEG du prêt a obtenir.

Deux mois après un credit est trouvé mais pas sur la bonne durée...

Sept mois après la signature du contrat de reservation, un prêt est trouvé, bonne durée mais pas bon TEG...

En parallèle, je creuse le projet et les réponses apportées par le conseil ne me semblent pas toujours très claires.

Conclusion, je décide de finalement ne pas donner suite a ce contrat de réservation, pretextant que le delai d'obtention du prêt est largement dépassé. Je préviens le conseil de ma décision.

En retour de ma notification de de ne pas donner suite a ce contrat de reservation, le promoteur et le conseil me pressent de signer le ontrat de prêt et d'acheter ce bien, me menaçant d'entamer une procédure pour récupérer le contrat de garantie...

Je me pose la question car je pense être dans mon bon droit, aucun dépôt de garantie n'ayant été versé, il ne peut être réclamé utlerieurement.

Pouvez vous me donner vos conseils et avis svp ?

Par avance merci du temps que vous accorderez a ma demande.